

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ateliers de pédagogie personnalisée Question écrite n° 25772

Texte de la question

M. Simon Renucci attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur les conséquences graves que ne manquerait pas d'entraîner le gel des crédits destinés aux ateliers de pédagogie personnalisée. Par ailleurs, la régionalisation du dispositif compromettrait son efficacité, notamment en faisant disparaître le caractère national des APP et en favorisant une logique de rentabilité immédiate aux dépens d'un développement véritable. Le regroupement national des APP demande au Gouvernement de préserver le caractère national du dispositif et de renoncer aux gels de crédits annoncés. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelle est sa position. - Question transmise à M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes.

Texte de la réponse

L'attention du Gouvernement a été appelée sur le financement par l'État des Ateliers de pédagogie personnalisée (APP) pour l'année 2005. Les crédits inscrits dans la loi de finances 2005 pour les APP s'élèvent à près de 20 millions d'euros, soit une augmentation de 25 % par rapport à ceux de l'année 2004. Cet effort traduit bien la volonté de l'État de soutenir significativement ces structures qui apportent un service éducatif de proximité pour les publics les plus fragilisés. Une première délégation de crédits à hauteur de 50 % de l'enveloppe de référence a été transmise aux directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle en avril 2005. Une seconde délégation de crédits interviendra au second semestre 2005, comme cela est pratiqué chaque année.

Données clés

Auteur : M. Simon Renucci

Circonscription: Corse-du-Sud (1re circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 25772 Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé: jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 octobre 2003, page 7590 **Réponse publiée le :** 18 octobre 2005, page 9734